



Plaidoyer  
du Collectif pour une France accessible  
---  
**Accessibilité, un enjeu de société**  
**Accessibilité, tous concernés !**

Selon la Déclaration universelle des droits de l'Homme :

Art. 1 : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits (...). »

Art. 13 : « Toute personne a le droit de circuler librement (...). »

Art. 22 : « Toute personne en tant que membre de la société (...) est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité (...). »

Selon le Préambule de la Constitution française de 1946 (1) :

Art. 13 : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. »

*Accessible : « Se dit d'un lieu, d'une situation, d'un produit, d'un service, etc., auxquels on peut accéder ; se dit de quelque chose que l'on peut comprendre. »*

*Accéder : « Atteindre un lieu, y avoir accès, avoir la possibilité d'y pénétrer. Pouvoir disposer d'une information, d'une connaissance, la posséder et la maîtriser. »<sup>2</sup>*

*Accessibilité : « Capacité d'atteindre les biens, services ou activités désirés par un individu »<sup>3</sup>*

Si l'accessibilité s'entend souvent et bien logiquement comme l'absence d'obstacles physiques à la mobilité et donc la possibilité d'aller et venir, de circuler librement en toute autonomie – droits fondamentaux que les pouvoirs publics doivent concrètement mettre en œuvre s'il en est -, elle ne saurait pour autant se limiter à cela.

En effet, cette notion recouvre aussi le fait de pouvoir comprendre, disposer d'une information, d'un service, d'une prestation, d'un bien... et ce, à tous les âges de la vie, quelles que soient les capacités, les spécificités de chacun-e.

Autant de situations qui concernent donc des millions de personnes :

- les personnes en situation de handicap (physique, mental, psychique, intellectuel, auditif, visuel, polyhandicap, cognitif, maladie et trouble de santé invalidants, etc.),
- les personnes âgées,
- les parents avec poussettes,
- les femmes enceintes,
- les blessés temporaires,

<sup>1</sup> Le préambule de la Constitution de 1946 fait partie du « Bloc de Constitutionnalité » qui permet au Conseil constitutionnel de statuer en cas de recours

<sup>2</sup> Définitions du Larousse

<sup>3</sup> Définition de David Caubel, *in Outils et méthodes des enjeux/impacts sociaux d'une politique de transports urbains : le concept d'accessibilité*, Colloque de l'ASRDLF, Lyon, septembre 2003.

- les enfants en bas âge,
- les cyclistes,
- les voyageurs avec bagages,
- les livreurs et manutentionnaires
- les 80 millions de touristes étrangers accueillis annuellement...

### **L'accessibilité est un confort pour tous.**

Quelle personne valide n'a pas emprunté un ascenseur plutôt qu'un escalier, ne s'est pas repérée grâce à des annonces sonores plutôt qu'à la lecture d'informations... ?

L'accessibilité connaît néanmoins diverses modalités pour répondre aux particularités de chacun, il existe donc plusieurs accessibilités : physique, communicationnelle, relationnelle, organisationnelle, numérique.

Et si l'accessibilité concerne finalement chacun d'entre nous - directement ou par un proche concerné -, il en va aussi de même pour tous les domaines de la vie quotidienne : vie scolaire, vie professionnelle, vie sociale, vie culturelle, vie civique, accès aux services de santé dont les dispositifs de dépistage et les soins spécialisés.

Concevoir et aménager pour tous l'environnement, les équipements, mais aussi l'usage des produits de consommation, des services et des nouvelles technologies nécessitent sensibilisation, information, civisme et formation de tous (professionnels, personnel en contact avec le public, politiques, grand public...).

**La société doit donc être construite pour que chacun-e, quels que soient son âge, ses capacités, ses spécificités, ait accès à tout : cadre bâti public et privé, logement, transports, voirie, loisirs, éducation, emploi, services de santé, produits de consommation et services, technologies de l'information et de la communication...**

**S'engager dans cette démarche correspond à promouvoir la conception universelle :**

Une façon de penser, en amont, l'environnement, les produits, les services... qui profiteront à tous sans exception. Aux termes de la Convention internationale des Droits des personnes handicapées, la conception universelle se définit comme « *La conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure du possible, sans nécessiter ni adaptation, ni conception spéciale* ». (Article 2 de la Convention internationale des Droits des personnes handicapées ratifiée par la France et l'Union européenne)

Concevoir de façon universelle, rendre un environnement, des produits et des services accessibles, c'est épargner un coût futur à la société (et à la solidarité) pour la prise en compte de réponses spécifiques à des besoins particuliers.

**Une France accessible, c'est donc :**

- **une France conçue et aménagée pour tous, c'est-à-dire une France qui considère l'accessibilité universelle (l'accès aux biens, services et activités) comme une norme fondamentale de la qualité de vie de tous les citoyens et donc qui doit s'inscrire dans les politiques d'aménagement et de développement durable,**
- **une France qui combat les préjugés et les discriminations ;**
- **une France qui affirme et défend la participation sociale de chacun(e), quels que soient son âge, ses capacités et ses spécificités ;**
- **une France qui fait vivre ses valeurs « Liberté, égalité, fraternité ».**

**C'est cette France que le Collectif pour une France accessible s'engage à promouvoir et à défendre auprès de tous les décideurs : pouvoirs publics, élus politiques, partenaires sociaux, entreprises ; ainsi que de l'opinion publique. Et ce Collectif appelle toutes les organisations se reconnaissant dans ce plaidoyer à le rejoindre (Contact : [collectif.france.accessible@gmail.com](mailto:collectif.france.accessible@gmail.com)).**

LE COLLECTIF POUR UNE FRANCE ACCESSIBLE  
[www.collectifpourunefranceaccessible.fr](http://www.collectifpourunefranceaccessible.fr)  
Paris, janvier 2015

Les signataires :

> Associations représentatives de personnes en situation de handicap et de leur famille :

Accès pour tous

Association de défense des polyhandicapés (Adepo)

Association de fraternité pour les handicapés physiques (AFHP)

Association des paralysés de France (APF)

Association française contre les myopathies (AFM-Téléthon)

Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs (ANPIHM)

Association des Personnes de Petite Taille (APPT)

Association pour l'aide au handicap au sein du ministère des finances (APAHF)

Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Égalité des Droits (CDTHED)

Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)

Fédération des malades handicapés (FMH)

Fédération française des associations d'infirmes moteurs cérébraux (FFAIMC)

Fédération française des Dys (FFDYS)

FNATH, association des accidentés de la vie

Groupement français des personnes handicapées (GFPH)

Groupement pour l'Insertion des personnes handicapées physiques (GIHP)

Mouvement des sourds de France (MDSF)

Spécial Olympics Réunion

Union nationale de familles et amis de personnes malades et /ou handicapées psychiques (UNAFAM)

Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (UNAPEI)

Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)

> Associations représentatives des personnes âgées et retraitées :

Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)

Fédération nationale des Associations et Amis de Personnes âgées Et de leurs familles (FNAPAEF)

Génération Mouvement, les Aînés ruraux

> Associations d'usagers de la voirie et des transports publics :

Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT)

Les Droits du piéton

> Association de cyclistes :

Association française pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes de France (AF3V)

> Associations familiales et de parents d'élèves :  
Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL)  
Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)

> Association de développement durable :  
France nature environnement (FNE)

**Références :**

- [Déclaration universelle des Droits de l'homme](#)
- [Convention internationale des Droits des personnes handicapées](#)
- [Convention internationale relative aux Droits de l'enfant](#)
- [Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales et ses protocoles](#)
- [Pacte international relatif aux Droits civils et politiques conclu à New York le 16 décembre 1966](#)
- [Le préambule de 1946 de la Constitution française](#) (faisant parti du « Bloc de constitutionnalité » qui permet au Conseil constitutionnel de statuer lors de saisine)